

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHASNÉ SUR ILLET**

Séance du 10 juillet 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an deux mil quatorze, le dix juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique GAUDIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2014

Étaient présents : Dominique Gaudin, Michel Adkins, Anne-Sophie Descormiers, Denis Salliot, Michel Demay, Benoit Michot, Laëtitia Dodard, Florence Morel, Céline Read, Véronique Alléaume, Michaël Angélique, Guy Vasnier, Eric Levenez, Sylvie Letellier.

Absente : Patricia Cornu (pouvoir à Benoit Michot).

Secrétaire de séance : Céline Read

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2014-68 : Autorisation du droit des sols

Mme Yger de la Communauté de Communes du Pays de Liffré informe que la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) n°2014-366 du 24.03.2014 a fait évoluer le seuil de mise à disposition des services de l'Etat (à titre gratuit) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes. A partir du 1^{er} juillet 2015, ce service ne sera plus rendu aux EPCI de plus de 10 000 habitants dont les communes disposent d'un POS ou d'un PLU.

La CCPL a fait des propositions aux communes concernant :

- la responsabilité de l'autorisation du droit des sols
- le niveau de qualité du service rendu

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De conserver la responsabilité de l'autorisation du droit des sols à la commune, avec la mise à disposition de moyens intercommunaux.
- De garder le même niveau d'instruction qu'aujourd'hui.

Délibération n°2014-69 : POS

Mme Yger de la Communauté de Communes du Pays de Liffré informe que la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) n°2014-366 du 24.03.2014 va rendre notre Plan d'Occupation des Sols caduque au 31.12.2015, avec un retour au Règlement National d'Urbanisme au 01.01.2016, si une révision du POS n'est pas engagée et terminée avant le 31.03.2017.

La CCPL nous demande si nous envisageons d'engager une révision du POS en PLU et si nous souhaitons un accompagnement communautaire.

Après délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide :

- *De lancer la révision du POS en PLU et demande à avoir un accompagnement communautaire sur ce dossier.*

Délibération n°2014-70 : ZAC du Champ des Buttes

Mme Descormiers donne le compte rendu de la rencontre avec M. Scouarnec, directeur du développement de Néotoa, au sujet de la construction de logements sociaux dans la ZAC du Champ des Buttes.

Une cellule commerciale de 150 m² est prévue au rez-de-chaussée de l'immeuble. M. Scouarnec nous indique que Néotoa ne pourra pas la porter financièrement. Il propose une vente en VEFA à la commune au prix de 1 800 €/m², brut de gros œuvre.

Après délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

- *De s'engager à acheter le commerce en VEFA à Néotoa.*
- *Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous les documents correspondants.*

Délibération n°2014-71 : Prévision des investissements à 2 ans

M. le Maire indique que la Communauté de Communes du Pays de Liffré nous demande de prévoir nos investissements, dans les 2 années à venir.

Après délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de prévoir les investissements suivants :

- | | |
|--|-----------|
| - Réalisation d'une aire de jeux | 15 000 € |
| - Construction d'un terrain multi-sports | 60 000 € |
| - Travaux à l'école | 250 000 € |
| - Achat d'une cellule commerciale | 270 000 € |
| - Travaux de voirie | 70 000 € |

Délibération n°2014-72 : Travaux RD 106

M. Salliot indique que les rampants et le rond-point de la RD 106 sont à refaire. Il présente un devis de la Screg pour la somme de 11 811 € HT.

Après délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de valider le devis de la Screg pour 11 811 € HT.

Délibération n°2014-73 : Bibliothèque : Désherbage des livres et des revues

M. le Maire informe qu'il serait bon de faire un désherbage de livres et de revues à la bibliothèque « La Grange aux Livres ».

En effet, des revues sont abimées ou ne sont plus d'actualité. De plus, leur espace de stockage est devenu insuffisant.

Concernant les livres, certains sont très abimés, d'autres ont un contenu manifestement périmé ou encore d'autres ouvrages sont en double ou triple exemplaires.

Selon l'article de L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, considérant qu'un certain nombre de livres, en service depuis quelques années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'en service depuis plusieurs années à la bibliothèque, des livres et revues sont mis à la réforme. Ces livres et revues réformés seront mis gratuitement, à la disposition de l'école, de l'espace jeunesse et du public.

Délibération n°2014-74 : Choix du cuisinier

M. le Maire informe que des candidats au poste de cuisinier ont été reçus en entretien.

Il propose de retenir une candidature pour un CDD du 25 août au 19 décembre 2014.

Après délibéré et par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide du recrutement d'un cuisinier en CDD du 25 août au 19 décembre 2014.

Délibération n°2014-75 : Amendes de Police

M. le Maire informe que notre dossier de demande de subvention amendes de police 2014 a été retenu par la Préfecture pour la réalisation d'aménagements piétonniers rue de l'Ecole (RD 25), pour un montant de 330 €.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la subvention amendes de police 2014 pour la somme de 330 € ;
- s'engage à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

Délibération n°2014-76 : Tarifs cantine et garderie - Année scolaire 2014-2015

M. le Maire présente l'évolution des tarifs de la cantine et garderie pour l'année scolaire 2014-2015.

Il propose une augmentation de tous les tarifs de 2 %.

Après délibéré et par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote les tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2014-2015, comme suit :

Tarifs cantine et garderie 2014-2015			
Catégories de QF	Cantine	Garderie	Goûter
0 – 448 €	2,80 €	0,75 €	0,29 €
449 € - 509 €	2,97 €	0,81 €	0,29 €
510 € - 567 €	3,12 €	0,85 €	0,29 €
568 € - 800 €	3,61 €	1,09 €	0,29 €
801 € - 1 100 €	3,95 €	1,14 €	0,29 €
1 101 € - 1 500 €	4,16 €	1,24 €	0,29 €
1 501 € et plus	4,40 €	1,36 €	0,29 €
Tarif adulte	5,67 €	-	-

Délibération n°2014-77 : Temps de travail

M. le Maire informe qu'afin de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de deux agents communaux.

L'adjoint technique de 2^{ème} classe actuellement à 19h00 semaine passerait à 26h00 semaine.

L'adjoint technique de 2^{ème} classe actuellement à 20h00 semaine passerait à 26h00 semaine.

Après délibéré et l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail de ces deux agents, à compter du 1^{er} septembre 2014 et donne pouvoirs à M. le Maire afin de signer les arrêtés individuels correspondants.

Réforme des rythmes scolaires

M. Michot fait le point sur l'avancement du dossier rythmes scolaires. Quelques points sont à finaliser afin d'être prêts pour la rentrée de septembre 2014.

Une réunion est prévue le jeudi 28 août à 18h00 à la salle des Moissons. Seront invités les élus, le personnel communal, les enseignants, les responsables d'associations et les intervenants.

Questions diverses

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées :

Jeudi 4 septembre 2014

Jeudi 9 octobre 2014

Jeudi 6 novembre 2014

Mercredi 10 décembre 2014

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,

Le 10 juillet 2014

Le Maire, Dominique GAUDIN